



Formation Actualités Sociales – Jeudi 21 Octobre 2021

La gestion du pouvoir disciplinaire par l'employeur

Formation animée par Maître Yves GUÉVENOUX

Avocat spécialiste en droit du travail, droit de la sécurité sociale et de la protection sociale

VOTRE FUTURE COMPÉTENCE :

Objectifs : aptitudes et compétences visées

- **Aptitudes :** Esprit d'analyse et de synthèse

- **Compétences :**

Acquérir les connaissances et une méthodologie qui permettront aux participants d'exercer leur pouvoir disciplinaire avec efficacité et sécurité,

Méthodes mobilisées, modalités d'évaluation :

Méthodes mobilisées : Formation interentreprises avec alternance d'apports théoriques et pratiques.

La pédagogie utilisée permet aux participants d'être véritablement acteurs de leur formation : Echanges, analyses de pratiques, cas réels d'entreprise seront les temps forts de cette journée orientée Actualité Sociale, Remise d'un support pédagogique.

Modalités d'évaluation : Les acquis sont évalués au travers d'exercices d'application ou QCM et feront l'objet d'échanges ou de corrections avec le formateur.

Une évaluation de satisfaction est complétée par les participants et un tour de table collectif est réalisé avec le formateur en fin de formation.

Types de structures concernées :

Toutes catégories d'entreprises et tous secteurs d'activité

Poursuite de Formation :

Notre offre de formations vous permettra de développer des compétences complémentaires – nous consulter.

Accessibilité aux personnes porteuses de

Handicap :

- Tous les sites sont accessibles
- Le parcours pédagogique peut être individualisé sur étude avec le référent handicap.

NOTRE OFFRE DE FORMATION :

Public visé : Ce stage s'adresse aux dirigeants, responsables des ressources humaines, cadres et toute personne intéressée par l'actualité du droit social en perpétuelle évolution.

Prérequis :

Aucun

Validation de la formation :

Attestation de formation

Validation des acquis de l'expérience (VAE) :

Nous ne proposons pas de VAE pour cette formation.

Durée : 7 heures

Modalités et délai d'accès :

Modalités : accès à la formation après envoi du bulletin d'inscription + règlement

Date de démarrage : 21 Octobre 2021

Délai d'accès : selon validation du financeur

Tarifs INTER : 385 € + (déjeuner offert)

Lieu de la formation : CENTHOR – 1 Route de l'Eperon – Saint-Gilles Les Hauts

Contacts : Filière tertiaire

Pôle Formation SUD – 15 route de la balance - 97410 Saint-Pierre 0262 96 96 96 - 0262 96 96 54 – fcsud@reunion.cci.fr

Pôle Formation Nord – 12 rue Gabriel de kerveguen 97490 Sainte Clotilde - 02 62 48 35 35 - 0262 48 35 05
cfanord@reunion.cci.fr

Informations complémentaires et indicateurs de résultats sur le site internet : www.reunion.cci.fr

POINTS FORTS :

- + Séminaire animé par un praticien et pédagogue en droit du travail,
- + Pédagogie participative sur la base d'échanges en cours de présentation,
- + Des exemples et études de cas concrets seront proposées pour le caractère pratique du séminaire.

Cette formation est dispensée avec toute l'expertise de la CCI Réunion : 7 sites de formation sur l'île, une offre très large qui permet d'apporter une solution Formation à vos besoins en Compétences.



PROGRAMME SYNTHETIQUE DE FORMATION

- 1- Déterminer les fautes sanctionnables :
 - qu'est ce qu'une faute disciplinaire ?
 - distinguer le comportement fautif de l'insuffisance professionnelle,
 - la prescription des faits fautifs,
 - les faits relevant de la vie privée, du droit d'expression, de la dénonciation du harcèlement moral et de l'exercice d'un mandat de représentant du personnel,
 - l'incidence de l'absence de règlement intérieur.

- 2- Les limites au pouvoir disciplinaire :
 - le principe et les conséquences pratiques de l'interdiction de la double sanction,
 - l'interdiction des sanctions pécuniaires et discriminatoires,
 - articuler le droit disciplinaire et la modification du contrat de travail.

- 3- Les spécificités en période de crise sanitaire liée à la covid-19 :
 - peut on sanctionner le défaut de présentation du pass sanitaire ?
 - peut on sanctionner le défaut de respect des gestes barrières ?

- 4- Les spécificités du pouvoir disciplinaire dans le cadre du télétravail

- 5- Gérer la procédure disciplinaire :
 - les règles de procédure,
 - le cas particulier des représentants du personnel,
 - comment déterminer la sanction proportionnée : de l'avertissement au licenciement pour faute lourde.

- 6- Le contentieux de la sanction disciplinaire
 - les règles de preuve (qui a la charge de la preuve, quelles sont les preuves recevables);
 - évaluer en amont le risque judiciaire pour agir en connaissance de cause.